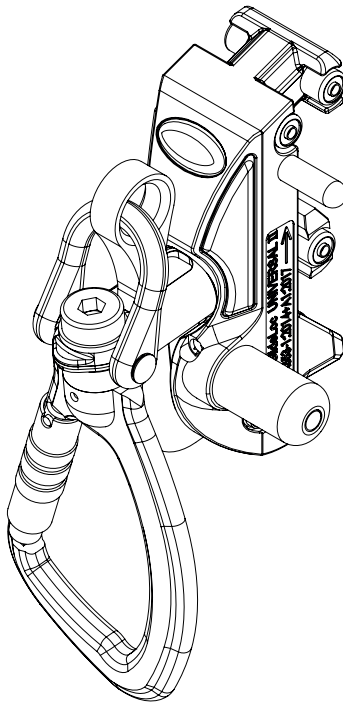


**Manuel d'utilisation et d'entretien
du système antichute mobile**
“Söll® Universal II”
Système antichute - Söll GlideLoc®

Référence 27871/1034702

50169600/1036450


Conforme à la norme EN 353-1:2014+A1:2017



Sommaire

1.	Information générale	3
2.	Informations préalables à l'utilisation	6
3.	Instructions d'utilisation	8
4.	Inspection et entretien	15
5.	Divers	17

Explication des symboles

	<p>Avertissement ! Ne pas observer ces indications peut causer des blessures graves.</p>
	<p>Important! Sont présentées ici des informations utiles et des conseils d'utilisation.</p>

Modifications de cette version : Révision complète

1. Information générale

1.1 Description du produit et des risques

Le système antichute Söll GlideLoc®- « Söll® Universal II » [ci-après désigné par « système antichute »] est un système de protection contre les chutes appelé Söll GlideLoc®, qui est équipé d'un guidage fixe conçu pour prévenir les chutes de hauteur. Ce système de protection contre les chutes est certifié conforme à la norme EN 353-1 Équipement de protection individuelle contre les chutes - Antichute mobile incluant un support d'amarrage - Part 1 : Systèmes d'antichute mobiles incluant un support d'amarrage rigide] [ci-après désigné comme la norme]. La société utilisant le système antichute doit dûment veiller à ce que chaque utilisateur ait reçu son propre harnais intégral à la norme EN 361 et son propre système antichute, et qu'il les utilise conformément aux présentes instructions

1.2 Informations sur le fabricant

Honeywell Fall Protection Deutschland GmbH & Co. KG
Seligenweg 10
95028 Hof, Deutschland
Phone: +49 (0) 9281 8302 0
Courriel: info-soell.hsp@honeywell.com

1.3 Compatibilité

Le système antichute ne doit être utilisé qu'avec les systèmes antichute originaux Söll, qui disposent du certificat d'examen CE Söll GlideLoc®. L'utilisation des systèmes d'autres fabricants peut empêcher le bon fonctionnement du système antichute.

Le choix et l'utilisation du système Söll GlideLoc® ne doivent pas se faire sans recourir à une personne dûment agréée par le fabricant, qui sera capable d'aider l'utilisateur dans le choix d'un équipement approprié, d'analyser les critères d'une installation sécurisée et de la régler de façon adéquate.

Le système antichute ne doit être utilisé qu'avec des harnais complets, conformes à la norme EN 361 « Équipement de protection individuelle contre les chutes de hauteur - harnais complet ». Seuls des éléments de fixation du système antichute certifiés par la norme EN 361 (marqués « A ») doivent être utilisés.

1.4 Performances du système antichute

La course maximum en cas de chute est de 150 mm.

La masse d'un poids en chute de 100 kg sera de 6 kN.

1.5 Capacités et limites



Danger!

Ne pas se conformer à ces dispositions peut exposer l'utilisateur à des risques de chute !

1.5.1 Capacités

Le poids maximum de l'utilisateur (avec ses vêtements et son équipement) ne doit pas dépasser 140 kg.

Température de fonctionnement du système de protection contre les chutes : -40° - +60°C

Quand le dispositif n'est pas en cours d'utilisation, la température ambiante ne doit pas excéder 100°C.

Trois utilisateurs maximum peuvent utiliser simultanément le système antichute Söll GlideLoc® pour se prémunir des chutes de hauteur.

Le système antichute Söll GlideLoc® « Söll® Universal II » n'est prévu que pour un seul utilisateur.

Le système antichute ne doit pas être utilisé pour des activités de loisirs.

1.6 Le système antichute doit toujours être manipulé de façon à le protéger de la corrosion et de tout dommage.

1.7 Avertissement

Avant d'utiliser ce système antichute, il est impératif de lire et de comprendre ce manuel d'utilisation et toutes les instructions qui seront communiquées pendant la formation, ou fournies avec le système concerné.

**CONSERVEZ CE MANUEL POUR LE CONSULTER ULTÉRIEUREMENT
- NE LE JETEZ PAS !**

Demandez à votre employeur de vous former à l'utilisation de cet équipement avant de vous en servir pour la première fois. Vous pouvez également être directement encadré par un formateur ou par une personne agréée.



Danger!

Ne pas suivre ces instructions peut causer des blessures sévères, voire la mort !

Ce manuel d'instruction doit être fourni à tous les utilisateurs.

La société utilisant le système antichute doit s'assurer que ce manuel d'instruction est conservé en lieu sûr et au sec, à proximité du système, ou systématiquement conservé dans un endroit facilement accessible, connu de tous les utilisateurs du système.

1.8 Les règlements nationaux en matière de prévention des accidents et les règles d'utilisation des équipements de protection individuelle contre les chutes, de maintien au travail et d'opérations de sauvetage doivent être respectés.

1.9 Pour la sécurité des utilisateurs il est important que le revendeur fournisse ce manuel traduit dans la langue du pays concerné, si ce système doit être revendu dans un autre pays.

1.10 Versions du produit

27871/1034702 - Mousqueton en aluminium (usage standard)

50169600/1036450 - Mousqueton en acier inoxydable (utilisation dans un environnement corrosif)

2. Informations préalables à l'utilisation

2.1 Stockage

La température de stockage doit se situer entre -40°C et +50°C.

Le système antichute doit rester propre, sec et sans poussière. Il ne doit pas être conservé près de sources de chaleur. Ne pas le conserver exposé au soleil.

2.2 Inspection avant utilisation

2.2.1 Avant chaque utilisation, il est nécessaire de contrôler son bon fonctionnement et de s'assurer de la possibilité d'utiliser ce système antichute, y compris le crochet du mousqueton. (Se référer à la liste des points d'inspection en pages 19 et 20)

2.2.2 Tout l'ensemble du système antichute doit être contrôlé. Après avoir relâché la goupille de sécurité de l'arrêteur, elle doit automatiquement se verrouiller dans la position initiale.

2.2.3 Avant son utilisation, il est nécessaire de vérifier que tous les composants du système antichute sont bien mobiles, particulièrement le cran de sécurité et le mousqueton.

2.2.4 Il ne faut pas utiliser le système antichute s'il présente un défaut ou si vous avez des doutes concernant la sécurité. Ne pas l'utiliser tant qu'une personne ou un organisme agréé (tel que défini à la section 4.3) n'a pas approuvé son utilisation. Si nécessaire, renvoyez le système antichute au fabricant.

2.2.5 Les utilisateurs doivent être physiquement aptes et en bonne santé. Les utilisateurs sous influence de drogues, alcool ou médicaments n'ont pas le droit de grimper.

2.3 Transport

Assurez-vous que le système antichute ne subisse aucun dommage pendant le transport.

2.4 Prérequis obligatoires à l'installation et recommandations préalables à l'utilisation



Danger!

Ne pas se conformer aux instructions de cette section peut causer des blessures graves, voire la mort !

Le système antichute doit être utilisé avec les éléments du système Glide-Loc®, tel que décrit dans la section ci-dessous « compatibilités ».



Remarque:

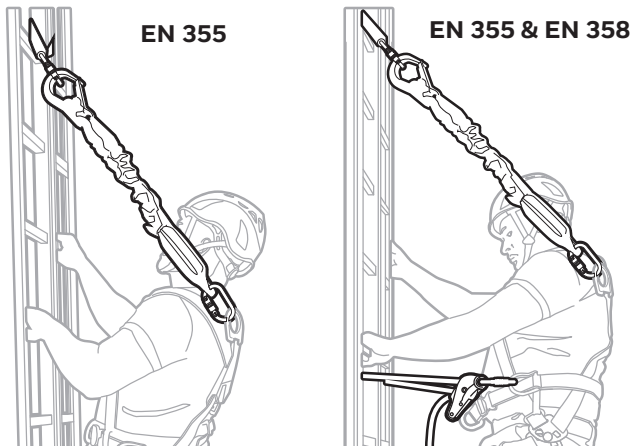
Il est nécessaire de faire extrêmement attention en bas du système anti-chute. À moins de 2 mètres de haut, il est nécessaire d'être particulièrement vigilant, aussi bien en montée et qu'en descente, car en cas de chute, le système pourrait ne pas empêcher l'utilisateur de toucher le sol. Une distance verticale de sécurité d'au moins 3,0 m entre les utilisateurs est requise.

2.5 Avertissement:



Le système antichute et le harnais complet sécurise les utilisateurs en cas de chute, en ascension ou en descente. En travaillant à proximité ou sur le chemin ascensionnel, et en exécutant des tâches ou des actions autres que celles nécessaires à l'ascension ou à la descente, le grimpeur doit se sécuriser d'une autre manière (l'utilisateur assume seul le risque et est responsable des dommages qui en découlent). Cette précaution est également à observer quand le grimpeur prend une pause pendant son ascension. Pour ce faire, l'utilisateur doit utiliser une longe conforme à la norme EN 354 « Équipement de protection individuelle contre les chutes de hauteur - Longes », ou une longe de maintien au travail conforme à la norme EN 358 « Équipement de protection individuelle de maintien au travail et de prévention des chutes de hauteur - Ceintures de maintien au travail et de retenue et longes de maintien au travail ». Le choix de ces longes doit être fait en fonction du type de travail et de charpente, et si nécessaire, en accord avec un expert. Seuls des dispositifs d'amarrage appropriés, tels que des supports de fixation, doivent être utilisés à cette fin. Dans toutes ces situations, la longe doit rester tendue afin d'éviter une chute (Voir Fig. 1).

Fig. 1



3. Informations d'utilisation

3.1 Insertion à l'extrémité du rail de guidage

Insérez le système antichute à l'extrémité la plus basse du rail de guidage (Fig. 2) ou dans l'encoche (Fig. 3) (qui doit toujours être placée à hauteur de l'abdomen ou plus bas). La goupille de sécurité latérale en saillie (Pos.1) doit se trouver sur le côté droit et la flèche gravée doit pointer vers le haut.

La goupille de sécurité (Pos.1) et l'arrêt (Pos.2) permettent d'utiliser le système antichute de façon appropriée, et empêchent qu'il ne glisse malencontreusement du rail de guidage

Fig. 2

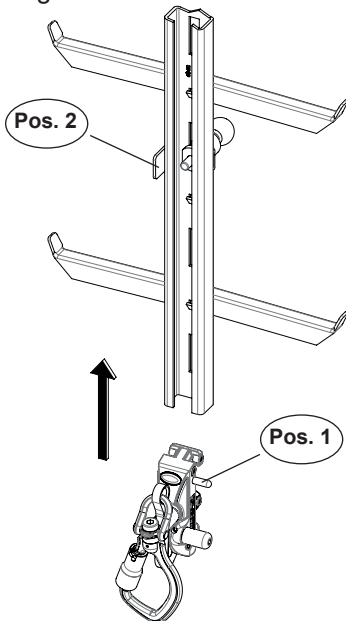
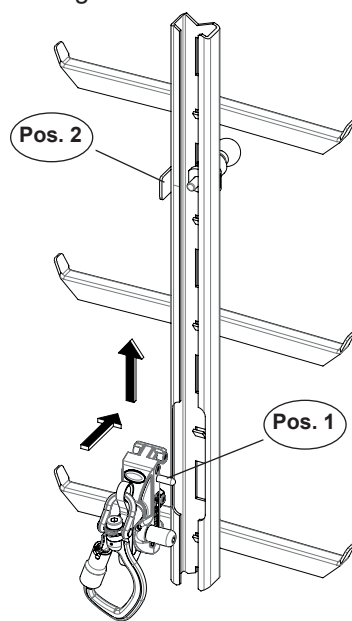


Fig. 3



Avvertimento:

Il n'est permis de passer par-dessus l'arrêt que

- dans les zones sans risque de chute de hauteur ou
- si une autre disposition est prise pour éviter les chutes.

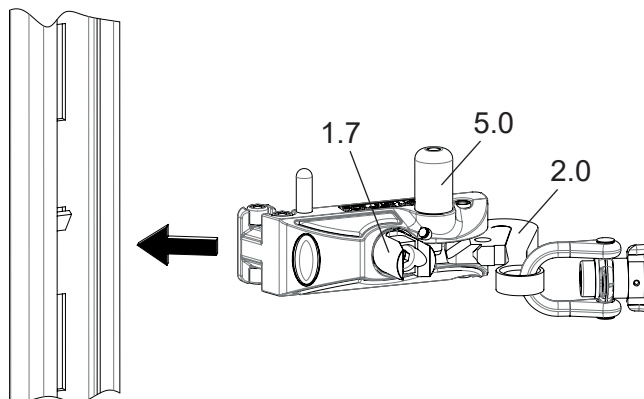
3.2 Insertion à n'importe quel endroit voulu

Après avoir tiré la goupille de sécurité (5.0), l'amortisseur de choc (2.0) peut être rabattu et l'axe de verrouillage (1.7) peut être tourné à 90°.

L'insertion dans le rail de guidage se fait dans l'ordre suivant :

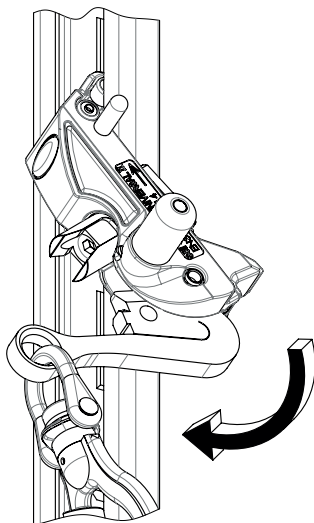
Insérer les roulettes avant dans le rail de guidage

Fig. 4.1



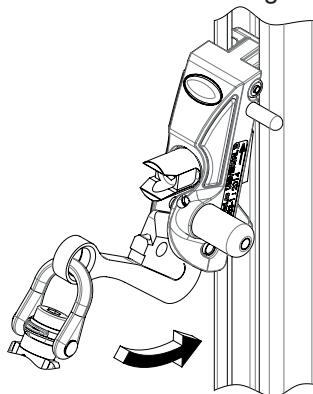
Faire pivoter le système antichute dans le sens de la marche

Fig. 4.2



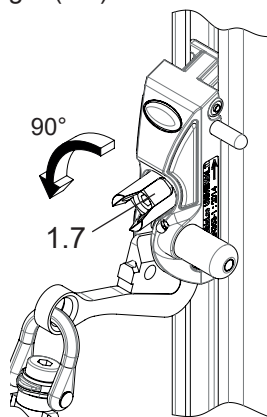
Insérer le système antichute dans le rail de guidage

Fig. 4.3



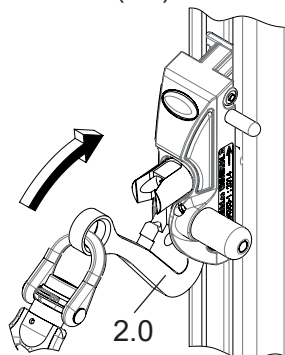
Tourner l'axe de verrouillage (1.7)

Fig. 4.4



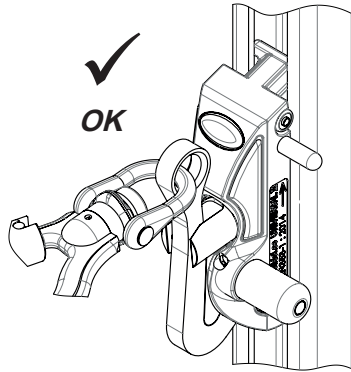
Verrouiller l'amortisseur de choc (2.0)

Fig. 4.5



Contrôle du fonctionnement après l'insertion et le verrouillage

Fig 4.6



Remarque:

Les roulettes de l'axe de verrouillage (1.7) doivent se trouver dans le rail de guidage après l'insertion. L'amortisseur de choc (2.0) doit être verrouillé afin d'éviter que l'axe de verrouillage (1.7) ne vrille.

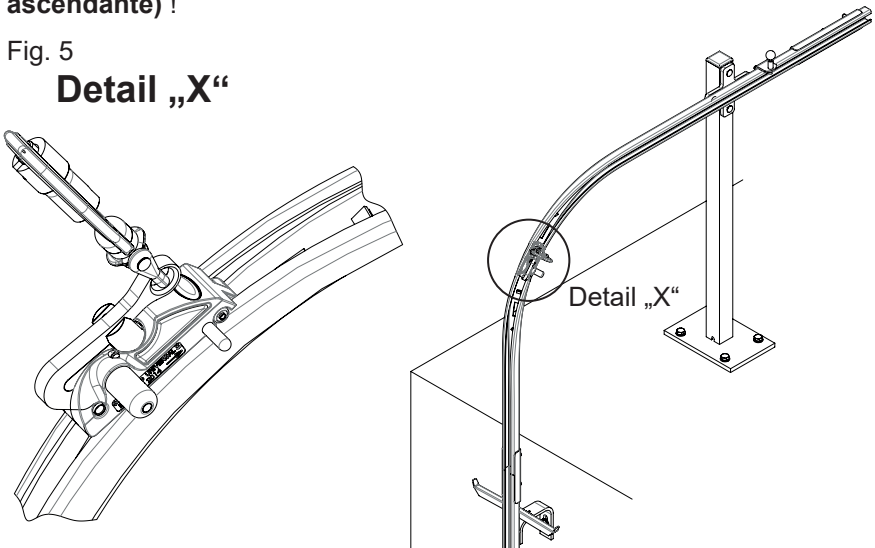


Avertissement!

Lors de l'utilisation du système antichute « Söll® Universal II » avec le rail de transition, assurez-vous que le sens de la marche est le bon (**flèche ascendante**) !

Fig. 5

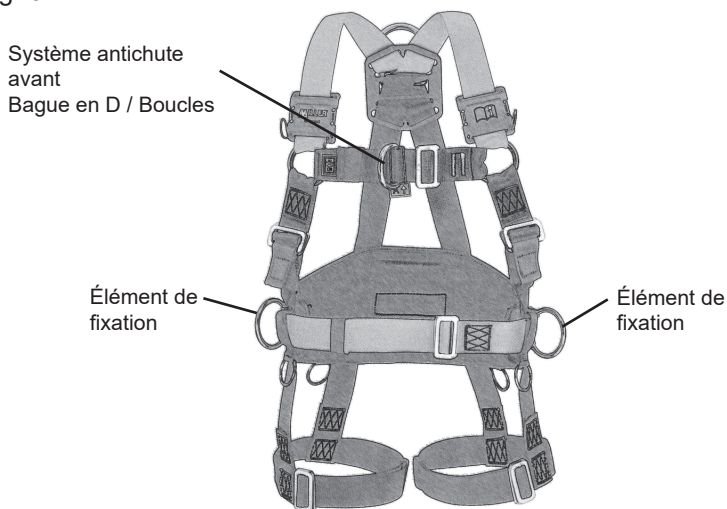
Detail „X“



Le mousqueton autobloquant du système antichute doit être relié à l'anneau en D/boucles du système antichute sternal du harnais intégral, marqué d'un « A ». (Voir Fig. 6)

Pour ouvrir le mousqueton, tournez le doigt du mousqueton sur la gauche et poussez-le vers l'intérieur.

Fig. 6



Avertissement : Danger de mort !

Le mousqueton du système antichute doit être directement relié aux boucles/ anneau en D du système antichute sternal (repère « A ») du harnais intégral afin d'assurer une utilisation conforme à la norme EN 353-1.

Remarque:

Il est absolument interdit d'utiliser des mousquetons d'un autre type que les originaux fournis !

La distance entre le rebord extérieur du rail de guidage et l'œillet / boucles repliés vers l'intérieur, ne doit pas dépasser 220 mm.



Remarque:

Le harnais intégral doit être bien ajusté et étroitement fixé au corps ! Si le harnais se relâche pendant l'ascension, il devra être réajusté. Pendant le réajustement du harnais, les utilisateurs doivent se tenir dans une position sécurisée, avec une longe, comme précisé au point 2.5. Pour de plus amples informations, veuillez vous référer au manuel de l'utilisateur du harnais et/ou de la longe.

- 3.3 Quand le système antichute est inséré et relié au harnais complet, le système est prêt à être utilisé. Pour descendre, il est nécessaire de déverrouiller le système antichute en se penchant vers l'arrière. La partie supérieure du corps doit toujours être en position verticale.

Attention!



Avant et pendant l'utilisation de ce système antichute, assurez-vous que l'axe de verrouillage (1.7) est automatiquement tiré vers l'arrêt dans le logement par la force ressort.

3.4 Retirer le système antichute du rail de guidage



Avertissement:

Avant de retirer le système antichute du rail de guidage ou de le détacher du harnais, les utilisateurs doivent se sécuriser et se protéger de toute chute de hauteur par un autre moyen.

Pour retirer le système antichute de l'extrémité du rail de guidage, il faut passer par-dessus l'arrêt (Fig. 2, 3). Pour ce faire, la goupille de sécurité doit être tirée vers l'arrière ou sur le côté, selon le modèle.

Pour retirer le système antichute à un autre endroit du rail de guidage, procédez dans l'ordre inverse de la procédure d'insertion (chapitre 3.2). Pour cela, la goupille de sécurité (5.0) du côté droit du système antichute doit d'abord être tirée.

Si d'autres accessoires (par ex. une section de sortie) sont montés sur le rail de guidage ou sur l'échelle, veuillez suivre les directives du manuel approprié.

Après utilisation, le système antichute doit être retiré du rail de guidage.

3.5 Mauvaise utilisation prévisible



Avertissement:

Toutes modifications ou adjonctions au système antichute « Söll® Comfort 2 », sans l'autorisation écrite du fabricant, peuvent empêcher son bon fonctionnement, et sont par conséquent interdites.

Ne pas utiliser les boucles / anneau en D du système antichute sternal peut causer des blessures graves, voire la mort.

3.6 Procédures d'urgence

Il est essentiel que l'opérateur du système de protection contre les chutes dispose d'un plan de sauvetage dans lequel toutes les situations d'urgence possible, en particulier le besoin urgent d'évacuer une personne blessée, sont prises en compte.

4. Inspection et entretien

4.1 Un système antichute ayant subi la charge d'une chute, doit être inspecté par une personne ou un organisme agréé avant qu'il ne soit de nouveau utilisé.

Ne jamais utiliser un système antichute ayant subi la charge d'une chute sans l'approbation écrite d'une personne ou d'un organisme agréé.

4.2 Le système antichute et son manuel doivent être renvoyés à l'atelier du fabricant pour entretien et inspection.

4.3 Régulièrement, une personne ou un organisme agréé doit contrôler que le système antichute est en bon état et prêt à être utilisé. Cette inspection doit être réalisée au moins une fois par an, ou plus fréquemment, en fonction des applications et des conditions d'utilisation.

L'absence ou l'insuffisance d'inspections et d'entretiens nuiront à la fonctionnalité et à la durabilité du système antichute, et par conséquent, mettront en danger la sécurité de l'utilisateur.



Avertissement !

Les inspections ne doivent être réalisées que par le fabricant ou des personnes ou des organismes agréés.

L'autorisation peut être acquise par une formation et des remises à niveau régulières proposées par le fabricant.

Le certificat reçu est valable pendant 3 ans, et permet de mener des inspections régulières sur les systèmes Söll.



Avertissement !

L'autorisation délivrée pour effectuer les inspections n'est pas une autorisation à effectuer des réparations.

4.4 Inspection (voir aussi 5.3)

La personne ou l'organisme agréé a le droit de traiter les défauts suivants :

- retirer la saleté (ciment, mortier, peinture, etc.) du système antichute
- nettoyer les repères
- remplacer les autocollants

S'il y a de la saleté à l'intérieur du système antichute ou si le système antichute présente des défauts qui requièrent un démontage, il doit être renvoyé au fabricant (avec son manuel) pour être nettoyé et réparé. Ce processus doit être enregistré dans l'annexe de la liste de contrôle (dans le champ des notes et commentaires).



Remarque:

Pour des raisons de sécurité, les réparations ne peuvent être réalisées que par le fabricant, ou par une personne qu'il aura désignée.

4.5 Nettoyage

Lavez tout le système antichute avec de l'eau et séchez-le avec un tissu absorbant. Ne pas utiliser de source de chaleur pour le séchage.

Ne pas le laver avec un nettoyant rapide, un dissolvant ou un dégraissant contenant du trichloroéthane. **Ne pas utiliser de graisse.**

Les roulettes (Fig. 8 / Pos. 3.0) possèdent des roulements lisses et doivent être lubrifiées en usine.

Lubrifiez la manille rotative (Fig. 8 / Pos. 4.0) et le doigt du mousqueton (Fig. 8 / Pos. 6.1) légèrement, si nécessaire.



Attention!

Ne pas mettre le système antichute en contact avec des produits chimiques.

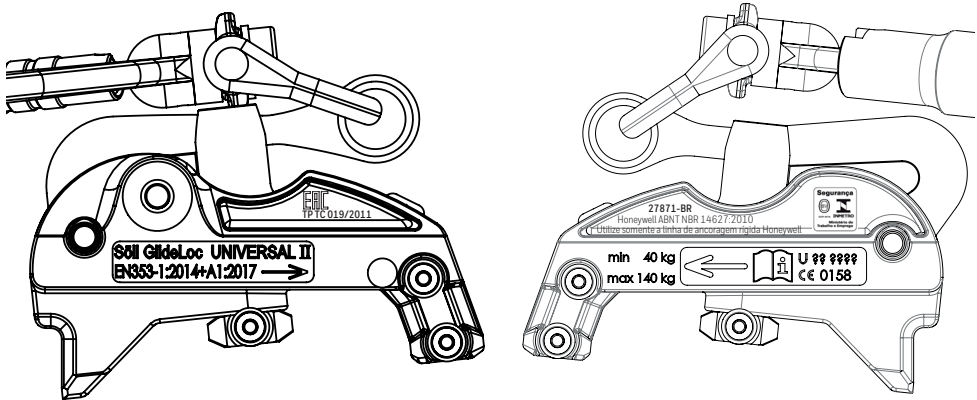
4.6 Durée de vie opérationnelle

La durée de vie opérationnelle du système antichute dépendra de sa fréquence d'utilisation et des conditions d'utilisation. Lors de l'inspection annuelle accomplie par une personne ou un organisme agréé, le système antichute ne sera remis en service que si le produit et ses composants sont en bon état

5. Divers

5.1 Explication des marquages

Fig. 7:



Année de fabrication

- U ??

Numéro de série

- ?????

CE 0158

- contrôle de l'organisme notifié



- conseil de lire le manuel de l'utilisateur Söll

GlideLoc

- type de système de protection contre les chutes

UNIVERSAL II

- désignation du type de système antichute

EN 353-1:2014+A1:2017

- référence aux normes européennes

TP TC 019/2011

- Règlement Technique Russe



- marquage de conformité de l'union Eurasiatique

ABNT NBR 14627:2010

- référence aux normes brasil



- marquage de conformité de brasil

min. 40kg max.140kg

- min./max. poids autorisé de l'utilisateur

Une personne ou un organisme agréé a le droit de poser une étiquette d'inspection seulement si le système antichute est complètement exempt de défaut après l'inspection et l'entretien.

5.2 Organisme notifié compétent

DEKRA Testing and Certification GmbH
Dinnendahlstrasse 9
44809 Bochum
CE 0158

5.3 Liste des points à inspecter (voir Fig. 8)

Corps (1.0)

- Exempt de peinture, mortier, béton, saleté etc.
- Les marquages sont clairement lisibles (1.1)
- La flèche est parfaitement (1.2) reconnaissable
- La goupille de sécurité (1.3) n'est pas pliée et se place fermement
- La surface de course (1.4) est propre
- Les autocollants (1.5/1.6) sont présents et non endommagés*

Axe de sécurité (1.7)

- Est exempt de rouille, de saleté, de béton, de peinture, etc.
- Bouge et tourne librement
- Est tiré vers l'arrêt dans le logement par la force ressort
- **Ne peut pas** pivoter quand le système antichute est retourné

L'amortisseur de choc (2.0)

- S'arrête avec la goupille de sécurité (5.0)
- Bouge librement
- N'est pas déformé (2.1)

Roulettes (3.0)

- Toutes les roulettes sont présentes, il y en a 6
- Pivotent librement (concentricité)
- Ne sont pas endommagées
- Reposent solidement sur les axes
- Le diamètre minimum des roulettes est de 9 mm

Manille rotative (4.0)

- Peut être bougée librement
- N'est pas cassée
- Ne présente pas de fêlure ou d'autres dommages
- L'épaisseur de la manille doit être d'au moins 5,5 mm
- La dimension externe de l'œillet de la goupille de la manille (4.1) est de 40 mm maximum

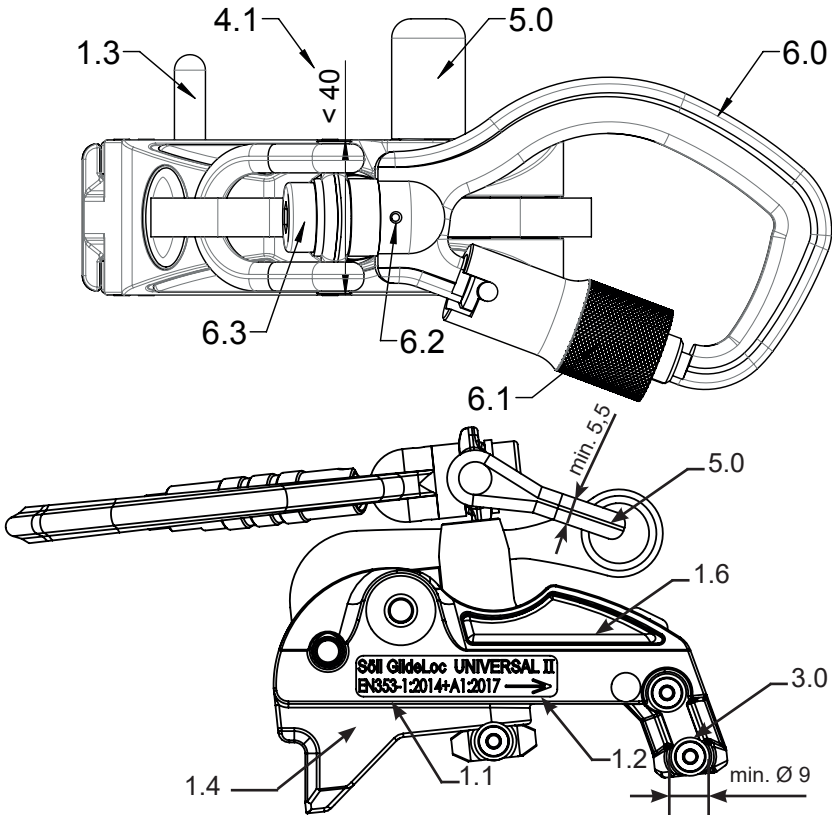
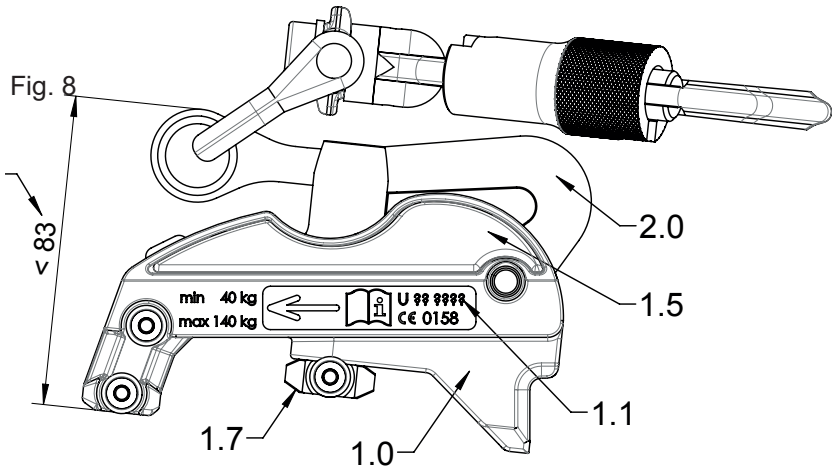
* n'influe pas sur la sécurité

Goupille de sécurité (5.0)

- Est exempte de rouille, de saleté, de béton, de peinture, etc.
- N'est pas endommagée
- Bouge librement
- Arrête automatiquement

Mousqueton (6.0)

- N'est pas courbé ou cassé !
- Ne présente pas de fêlure ou d'autres dommages
- Le doigt du mousqueton (6.1) n'est pas endommagé
- Le doigt du mousqueton (6.1) s'ouvre facilement
- Le doigt du mousqueton (6.1) doit se fermer et se verrouiller automatiquement
- La goupille de sécurité est présente (6.2)
- La vis (6.3) n'est pas endommagée



N° de série: _____

5.4 Carnet d'entretien

Date	Raison de l'intervention sur le système (inspection périodique ou réparation)	Dommage déterminé, réparations réalisées et autres informations importantes	Nom/Signature de la personne ou de l'organisme agréé	Date de la prochaine inspection périodique

Champ réservé aux commentaires:

EN/ Notified body having carried out the EU test of type: /BG/ Нотифициран орган, който провежда ЕС изпитване на тип: /CS/ Oznameny organ, který provedl EU test typu: /DA/ Godkendt organisme, der har udført EU-typeafprøvningen: /DE/ Zugelassene Stelle, welche die EU-Typprüfung durchge führt hat: /EL/ Κοινοποιημένος οργανισμός ο οποίος διενήργησε τη δοκιμή τύπου ΕΕ: /ES/ Organismo notificado que ha realizado el examen UE de tipo: /ET/ Teavitatud asutus, mis tegi EL-tüübikatsse: /FI/ Ilmoitettu järjestö, joka on suorittanut EU-tyyppitarkastuksen: /FR/ Organisme notifié ayant réalisé l'examen UE de Type: /HR/ Nadležno tijelo, koje je izvršilo EU tipsko testiranje: /HU/ A típus EU teszjtét elvégző kijelölt szervezet: /IT/ Organismo notificato che ha effettuato il controllo UE del Tipo: /LT/ Informuota institucija, atlikusi ES tipo testą: /LV/ Pilnvarotā iestāde, kas veikusi tipa ES pārbaudi: /NL/ Erkend organisme dat het EU type-onderzoek uitvoerde: /NO/ Notifisert organ som har utført EU-typeundersøkelse: /PL/ Jednostka notyfikowana zrealizowała badanie UE typu: /PT/ Organismo notificado tendo realizado o exame de tipo UE / RO/ Organismul notificat care a efectuat testarea UE de tip: /RU/ Уполномоченный орган, выполняющий испытание ЕС типа: /SK/ Notifikovaný orgán, ktorý vykonal skúšku typu EÚ: /SV/ Officiellt provningsorgan som utfört EU-kontrollen av Typ: /TR/ AB tip testini yürütmüş olan onaylı kuruluş:

DEKRA Testing and Certification (0158)
Test laboratory for Component Safety
Dinnendahlstr. 9 - 44809 Bochum
GERMANY

EN/ Notified body involved in the monitoring of production (module C2): /BG/ Нотифициран орган, включен в мониторинга на производството (модул C2): /CS/ Oznameny organ zapojeny do sledovani výroby (modul C2): /DA/ Bemyndiget organ involveret i overvågning af produktion (modul C2): /DE/ Benannte Stelle, die an der Überwachung der Produktion beteiligt ist (Modul C2): /EL/ Κοινοποιημένος οργανισμός που συμμετέχει στην παρακολούθηση της παραγωγής (ενότητα C2) /ES/ Organismo notificado involucrado en el monitoreo de producción (módulo C2): /ET/ Tootmist jälgiv teavitatud asutus (moodul C2): /FI/ Ilmoitettu taho, joka mukana laitteen valmistuksen valvonnassa (moduuli C2): /FR/ Organisme notifié intervenant dans le suivi de production (module C2): /HR/ Nadležno tijelo uključeno u nadzor proizvodnje (modul C2): /HU/ A termelés felügyelését biztosító szerv (D modul): /IT/ Organismo notificato coinvolto nel monitoraggio della produzione (modulo C2) /LT/ Notifikuotoji įstaiga, atliekanti gamybos stebėjimą (D modulis): /LV/ Pilnvarotā iestāde, kas iesaistīta ražošanas pārraudzībā (modulis C2): /NL/ Erkend organisme dat betrokken is bij het toezicht op de productie (module C2): /NO/ Notifisert organ involvert i overvåkning av produksjon (modul C2): /PL/ Jednostka notyfikowana zaangażowana w monitorowanie produkcji (moduł C2): /PT/ Organismo notificado incluído para a monitorização da produção (módulo C2): /RO/ Organismul notificat responsabil cu monitorizarea producției (modul C2): /RU/ Уполномоченный орган, занимающийся мониторингом производства (модуль C2): /SK/ Notifikovaný orgán zapojený do monitorovania výroby (modul C2): /SL/ Obveščeni organ, ki je vključen v nadzorovanje izdelovanja (modul C2): /SV/ Officiellt provningsorgan ansvarigt för produktionsövervakning av produktion (modul C2): /TR/ Üretim izleminde görev alan onaylı kuruluş (Modül C2)

DEKRA Testing and Certification (0158)
Test laboratory for Component Safety
Dinnendahlstr. 9 - 44809 Bochum
GERMANY

EN/ Honeywell Fall Protection hereby declares that this product is in compliance with the essential requirements and other relevant provisions of Regulation EU 2016/425 and all other EU directive requirements. The complete declaration of conformity can be found at: **/BG/** С настоящото Honeywell Fall Protection декларира, че този продукт съответства на основните изисквания и останалите съответни разпоредби на Регламент 2016/425 на ЕС и на всички останали изисквания на директивите на ЕС. Цялата декларация за съответствие е достъпна на: **/CS/** Honeywell Fall Protection tímto prohlašuje, že tento výrobek splňuje základní požadavky a další relevantní ustanovení Nařízení EU 2016/425 a všechny ostatní požadavky směrnic EU. Úplné prohlášení o shodě lze nalézt na: **/DA/** Honeywell Fall Protection erklærer hermed, at dette produkt stemmer overens med de væsentlige krav og andre relevante bestemmelser i Forordning EU 2016/425 og alle andre krav i EU-direktiver. Den fulde overensstemmelseserklæring kan findes på: **/DE/** Honeywell Fall Protection erklärt hiermit, dass dieses Produkt die wesentlichen Anforderungen und andere relevante Bestimmungen der Verordnung EU 2016/425 und weitere EU-Richtlinien erfüllt. Die volls-tändige Konformitätserklärung ist einsehbar unter **/EL/** Honeywell Fall Protection δηλώνει ότι το προϊόν αυτό συμμορφώνεται με τις βασικές απαιτήσεις και τις λοιπές σχετικές διατάξεις του ΚΑΝΟΝΙΣΜΟΣ ΕΕ 2016/425 και με όλες τις άλλες απαιτήσεις της Οδηγίας της ΕΕ. Η πλήρης δήλωση συμμορφωσης βρίσκεται στον ιστότοπο: **/ES/** Por la presente, Honeywell Fall Protection declara que este producto cumple con los requisitos esenciales y con otras cláusulas relevantes de la Reglamento EU 2016/425 y con todos los demás requisitos de directivas de la UE. La declaración de conformidad completa se puede encontrar en: **/ET/** Käesolevaga deklareerib Honeywell Fall Protection, et see toode vastab ELi määruse EL 2016/425 ja kõikide muude ELi direktiivide põhinõuetele ja muudele asjakohastele nõuetele. Täieliku vastavusdeklaratsiooni võite leida saidilt **/FI/** Honeywell Fall Protection vakuuttaa täten, että tämä tuote täyttää Asetus EU 2016/425 sekä muiden EU-direktiivien olennaiset vaatimukset. Täydellinen vaatimustenmukaisuusvakuutus on osoitteessa: **/FR/** Honeywell Fall Protection déclare que ce produit est conforme aux critères essentiels et autres dispositions du Règlement UE 2016/425 et des autres directives européennes applicables. L'attestation complète de conformité est disponible à l'adresse: **/HR/** Honeywell Fall Protection izjavlja da proizvod ispunjava zahtjeve i druge odgovarajuće odredbe Uredba EU 2016/425 i ostalih EU-Direktiva. Potpunu Izjavu o suglasnosti potražite na **/HU/** A Honeywell Fall Protection nyilatkozza, hogy a termék megfelel az érvényes követelményeknek és a 2016/425 sz. EU Rendelet előírásainak és a többi EU-s irányelvnek előírásainak. A teljes megfeleléségi nyilatkozatot megtekintheti a weboldalon.

<https://doc.honeywellsafety.com>

/IT/ Honeywell Fall Protection dichiara che il presente prodotto è conforme ai requisiti essenziali e ad altre disposizioni applicabili dal Regolamento UE 2016/425 e di tutte le altre direttive UE. La dichiarazione di conformità completa è disponibile all'indirizzo: **/LT/** Šiuo dokumentu „Honeywell Fall Protection“ pareiškia, kad šis produktas atitinka 2016/425 ES reglamentas ir kitų ES direktyvų atitikimus esminius reikalavimus ir kitas susijusias nuostatas. Visą atitikties deklaraciją galite rasti: adresu **/LV/** Uzņēmums Honeywell Fall Protection ar šo paziņo, ka šis produkts atbilst Regulas (ES) 2016/425 pamatprasībām un saistītajiem noteikumiem, kā arī visu citu ES direktīvu prasībām. Pilna atbilstības deklarācija ir pieejama vietnē: **/NL/** Honeywell Fall Protection verklaart hierbij dat dit product voldoet aan de essentiële vereisten en andere relevante bepalingen van Verordening EU 2016/425 en alle andere vereisten van de EU-Reglementeringen. De volledige conformiteitsverklaring kunt u vinden op: **/NO/** Honeywell Fall Protection erklærer herved at dette produktet er i samsvar med grunnleggende og andre relevante krav i henhold til forordning EU 2016/425 og alle andre krav i EU-direktiver. Den fullstendige overholdelseserklæringen finner du på: **/PL/** Firma Honeywell Fall Protection niniejszym deklaruje, że ten produkt jest zgodny z podstawowymi wymaganiami i zaleceniami określonymi w rozporządzeniu EU 2016/425 oraz innych dyrektywach UE. Pełna treść Deklaracji zgodności jest dostępna w witrynie: **/PT/** A Honeywell Fall Protection declara pelo presente que este produto está de acordo com os requisitos essenciais, bem como outras disposições relevantes, da Regulamento EU 2016/425 e todos os outros requisitos de diretivas da União Europeia. O texto completo da Declaração de Conformidade encontra-se em: **/RO/** Honeywell Fall Protection declară prin prezentul ca acest produs respectă cerințele esențiale și alte prevederi relevante ale Regulamentului UE 2016/425 și ale tuturor celorlalte cerințe ale directivei UE. Declarația completă de conformitate poate fi găsită la: **/RU/** Корпорация Honeywell Fall Protection настоящим заявляет, что данный продукт соответствует основным требованиям и другим соответствующим положениям регламента EU 2016/425 и прочим требованиям директивы ЕС. Полную декларацию соответствия можно найти здесь: **/SK/** Spoločnosť Honeywell Fall Protection týmto vyhlasuje, že tento výrobok je v súlade so základnými požiadavkami a ďalšími príslušnými ustanoveniami nariadenia EÚ 2016/425 a všetkými ostatnými požiadavkami smernice EÚ. Úplné vyhlásenie o zhode možno nájsť na adrese: **/SL/** Honeywell Fall Protection s tem izjavlja, da je ta izdelek skladen s ključnimi zahtevami in drugimi relevantnimi določili Uredbe EU 2016/425 in vsemi drugimi zahtevami direktive EU. Celotno izjavo o skladnosti lahko najdete na: **/SV/** Härmed förklarar Honeywell Fall Protection att denna produkt i alla väsentliga avseenden uppfyller de krav och föreskrifter som uppställts enligt Förordning EU 2016/425 och andra EG-direktiv. En komplett försäkran om överensstämmelse finns på: **/TR/** Honeywell Düşme Önleyici Tertibat işbu belgede bu ürünün AB Yönetmeliği 2016/425'in temel gerekliliklerine ve diğer ilgili hükümlerine ve diğer tüm AB yönetgesi gerekliliklerine uygun olduğunu beyan eder. Tam uygunluk beyanı adresinde mevcuttur.

Honeywell Fall Protection Deutschland
GmbH & Co. KG
Seligenweg 10
D-95028 Hof
Tel. +49 (0) 9281 83 02 0
Tel. +49 (0) 9281 36 26
www.honeywellsafety.com

SFR 56
12/2020
© 2020 Honeywell International Inc.